



Ma banque me réclame une ancienne dette non connue de ma part

Par **Yayaprisc**, le **28/10/2016** à **14:05**

Bonjour,

Voilà mon souci. Je reçois ce jour une lettre de mon ancienne banque situé au Luxembourg. Ce compte m'a très peu servi et, aujourd'hui, plus de 5 ans après, (je crois 7 ou 8 ans), me réclame 1.400 € de découverts. Déjà, je n'avais pas droit au découvert et, pour moi, ce compte avait été fermé, mais au bout de tant de temps je n'ai plus aucun documents.

Ils me disent de payer ou ils feront appel à un huissier pour saisir mes revenus (je n'ai que les allocations familiales pour 5 enfants et bientôt le RSA).

Que dois-je faire ?

Merci.

Par **amajuris**, le **28/10/2016** à **14:42**

bonjour,

pour effectuer une saisie, il faut que la banque ait un titre exécutoire sinon votre dette est sans doute prescrite.

demandez à la banque si elle dispose d'un titre exécutoire.

salutations

Par **Yayaprisc**, le **28/10/2016** à **14:50**

La lettre dit qu'ils viennent de s'apercevoir que je suis redevable de 1400 euros ...après plus de 5 ans ..c'est qu'ils n'ont pas fait appel à la justice non ?
Mais vu que c'est le Luxembourg j'ai peur que les lois ne soient pas les mêmes

Par **Yayaprisc**, le **28/10/2016** à **14:56**

La c'est écrit dernière mise en demeure. ...sachant que c'est la première que je reçois. ..

Par **Tisuisse**, le **28/10/2016** à **15:28**

Bonjour,

Etes-vous certain(e) que cette lettre vient bien du Luxembourg ? (papier à en-tête de la banque ? timbre luxembourgeois sur l'enveloppe, etc.).

Par **Yayaprisc**, le **28/10/2016** à **16:14**

Bonjour je n'ai pas fait attention au timbre mais la lettre elle est bien du Luxembourg

Par **Yayaprisc**, le **28/10/2016** à **16:15**

La c'est écrit dernière mise en demeure. ...sachant que c'est la première que je reçois. ..

Par **Tisuisse**, le **28/10/2016** à **16:19**

Je pourrais aussi poster des lettres de n'importe quel pays en mettant Tombouctou le mais comme je n'habite pas là-bas, mon timbre, mon affranchissement et le tampon de la poste seront français, pas de Tombouctou. C'est aussi ce que font certaines officines de recouvrement. Alors, si vous avez toujours l'enveloppe, vérifiez.

Par **Visiteur**, le **28/10/2016** à **16:26**

Bonjour,

Par expérience, je vous conseille de prendre contact pour obtenir, si tel est le cas, le détail de

ce qui vous est réclamé.
Ensuite vous pourrez réagir, ou agir...

Par **Yayaprisc**, le **28/10/2016 à 16:40**

Si je leur fait un recommander ce n est pas accepter la dette ? Car j ai peur que le délai reparte ...je suis sur de moi je n avais même pas le droit au découvert et me suis à peine servie de ce compte ..c est fou quand même que plus de 5 ans après on me réclame 1400 euros ..

Par **Tisuisse**, le **28/10/2016 à 16:50**

Courrier reçu en lettre simple, vous ne répondez pas, vous ne vous manifestez pas, ni par courrier, ni par courriel, ni par téléphone, vous n'êtes pas sensé avoir reçu quoi que ce soit, mais vous conservez précieusement cette lettre dans un dossier en attente, c'est tout.

Par contre, vous n'avez pas répondu à ma question de vérification de l'enveloppe de ce courrier. Qu'en est-il de cette vérification ?

Par **Visiteur**, le **28/10/2016 à 16:57**

Alors il y a contradiction...

Je vous suggère de leur écrire parce que vous dites que cela ne vous concerne pas.
De toute manière, faire le dos rond n'est jamais un bon conseil !

Par **Tisuisse**, le **28/10/2016 à 17:13**

C'est une autre solution mais je soupçonne en fait un courrier émanant d'une officine de recouvrement, officine basée en France, pas de la Banque luxembourgeoise. Dans ce cas, il vaut mieux attendre, sans rien faire car l'internaute n'a aucune obligation à se manifester (pas sensé avoir reçu le courrier) pour ne pas, comme il ou elle dit, relancer la machine. Il appartient à l'éditeur de ce courrier de prouver l'existence de cette dette et, là, si c'est une officine de recouvrement, toutes les chances sont du côté de notre internaute.

Par **Yayaprisc**, le **28/10/2016 à 17:13**

Je n ai plus l enveloppe et je l ai reçu en recommander ...

La seule chose que j aimerais savoir c est si il y a le délai de 2ans qui s applique car jamais eu de nouvelles en plus de 5 ans et c est une mise en demeure donc la justice n à pas été saisie

..

Par **Tisuisse**, le **28/10/2016** à **17:20**

Si c'est un envoi en recommandé (ce qui n'a jamais été précisé par vos soins), déjà il faut toujours en conserver l'enveloppe, ensuite, répondre par recommandé, en demandant copie du contrat et de tous les documents qui justifient cette dette, ensuite on avisera.

Par **Visiteur**, le **28/10/2016** à **17:25**

Vous dites bien "Je reçois ce jour une lettre de mon ancienne banque" ?
Vous dites aussi ne rien leur devoir.
Alors pourquoi cette histoire de délai ?

Par **Yayaprisic**, le **28/10/2016** à **17:44**

Car si il me sorte un découvert qui aurait prit de l'employeur avec les frais depuis tant d'années j'aimerais connaître mes droits ...
Oui désolé je n'avais pas précisé que c'était un recommandé..
Il me semble abusé qu'après tant d'années on me réclame une dette inconnue jusque là

Par **Tisuisse**, le **28/10/2016** à **18:06**

Recommandé reçu ce jour, l'enveloppe doit être encore dans ta poubelle, non ?

Par **Yayaprisic**, le **28/10/2016** à **18:51**

Sortie déjà sinon je l'aurais récupéré malheureusement